

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Clément des Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale sous la présidence de Madame Lina Besnier, Maire, et d'après sa convocation du 25 novembre 2022.

10 présents / 5 absents / 5 pouvoirs / 15 votants

Présents : Mmes et M, BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, JACQUOT Gildas, TASSIGNY Daniel, MARTINEAU Manuel, VEGA Bruno, SILHOL Marion, VRIGNAUD Brigitte.

Absents excusés : RABILLER Nathalie pouvoir à PICOT Jean-Pierre, RANCHER Marine pouvoir à VRIGNAUD Brigitte, RANCHER Benjamin pouvoir à PLAIRE Laurence, CLIQUE Benoit pouvoir à SILHOL Marion, BRARD Jean-Christophe pouvoir à BESNIER Lina,

Ordre du jour :

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

3-MOTION – LOI DE FINANCES 2023

4-CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE 2023-2026 ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE 17

5-CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE 17 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU REVEIL

6-AIRE DE CAMPING-CARS – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN FORET DOMANIALE – AVENANT N° 2

7-ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES ZC 60 ET ZC 61

8-ASSOCIATION LES ENDIABLEES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION AU RALLYE DE GAZELLES 2023

9-FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N° 3

10-RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

11-RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

12-DECISIONS DU MAIRE

13-INFORMATIONS DU MAIRE

14-TOUR DE TABLE DES ELUS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gildas JACQUOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Dans le paragraphe gestion du patrimoine – acquisition par voie de préemption de la parcelle AL 187-62 rue du figuier, Monsieur TASSIGNY souhaite rajouter qu'il a demandé à faire la visite de la maison, et des futures acquisitions.

Le Conseil municipal, avec 1 abstention (Mme VRIGNAUD, absente au Conseil municipal), approuve le procès-verbal du 26 Septembre 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Le Conseil municipal, avec 1 abstention (Mme VRIGNAUD, absente au Conseil municipal), approuve le procès-verbal du 10 Novembre 2022.

MOTION - LOI DE FINANCES 2023

Monsieur David LISNARD, Président de l'association des Maires de France, a adressé un courriel à l'ensemble des communes et des intercommunalités.

Dans le contexte financier actuel, il les invite à se mobiliser au moment où va être discutée au Sénat la loi de finances pour 2023.

Les ressources dont disposent les collectivités en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation. La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre des budgets, la capacité d'investissement ainsi que le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants.

Il demande que la tarification de l'énergie pour les collectivités soit maîtrisée et propose aux conseillers municipaux et communautaires d'adopter la motion ci-jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Adopte la motion présentée.
- Dit que la motion sera transmise au Préfet ainsi qu'aux parlementaires du département de la Charente-Maritime.

Monsieur TASSIGNY demande à obtenir les documents plus tôt pour une meilleure lecture et analyse de ces derniers.

<p style="text-align: center;">CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE 2023-2026 ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE 17</p>

Rapporteur : Jean-Pierre PICOT - Adjoint délégué.

Par délibération du 6 Février 2019, la commune a accepté les termes de la convention d'assistance technique proposée par le syndicat de voirie de la Charente-Maritime.

La convention arrivant à son terme, il convient de se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention pour la période quadriennale de 2023 à 2026, dont la mission permet :

1- Une assistance technique et administrative auprès des services municipaux en apportant des conseils techniques et /ou juridiques dans les domaines suivants :

- Les techniques de réparation
- Les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques...)
- La gestion du réseau
- La gestion du domaine publique
- Les classements, déclassements, cessions...
- Les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies)
- La dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies
- La définition des limites d'agglomération
- L'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, le stationnement...
- La gestion et le transfert des biens de sections de commune
- Les droits et obligations des riverains (gestion de eaux de ruissellements, élagage...)
- L'élaboration du règlement de voirie
- L'assistance administrative (marchés publics, subventions...)

Cette mission fera l'objet d'une facture annuelle selon la tarification définie à l'annexe 1 de la convention.

2- La production d'un diagnostic de voirie (à minima une fois dans le courant de la période quadriennale) recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien en bon état de service en réalisant :

- La visite exhaustive du réseau comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussées, couche de refoulement,)
- La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes.
- L'intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'importance de trafic.
- La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents.
- La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction.
- L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la commune.

La mission de production du diagnostic fera l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents selon la tarification définie à l'annexe 2 de la convention.

Pour réaliser le diagnostic de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie doit disposer du tableau de classement des voies communales mis à jour des linéaires, surfaces et affectations. Dans le cas où la commune ne pourrait produire ce document ou si celui-ci nécessitait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de Voirie pourrait procéder à sa réalisation (selon la tarification définie à l'annexe 2 de la convention).

Mr MARTINEAU demande s'il y a une différence avec la précédente convention, Mr PICOT répond que non hormis le tarif.

Mme VRIGNAUD demande si le syndicat de Voirie est consulté, Mr PICOT répond que cela peut être envisagé.

Après lecture de la convention proposée par le Syndicat Départemental de Voirie de la Charente-Maritime pour la période quadriennale 2023-2026 et après en avoir délibéré, le Conseil municipale, A L'UNANIMITE :

- accepte les termes de la convention d'assistance technique générale pour la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2026.
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE 17 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU REVEIL

Rapporteur : Jean-Pierre PICOT - Adjoint délégué.

Monsieur PICOT fait part du projet d'aménagement de la rue du réveil.

Il précise :

- que le Syndicat Départemental de la Voirie propose de concevoir les études et de réaliser les travaux d'aménagement de la rue du réveil.
- que la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, est nécessaire pour définir les choix d'aménagement de la rue et réaliser les travaux afférents, à savoir :
 - esquisse
 - dossier d'étude hydraulique pluviale
 - déclaration préalable
 - projet
 - études d'exécution
 - assistance lors des opérations de réception
- que la réalisation d'un levé topographique, de la géolocalisation des réseaux souterrains existants, et d'une mission de coordination SPS s'avère également indispensable à la bonne conduite de l'opération.
- que le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimé, selon un ratio global au m², à 130 000.00€ HT.
- que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant l'esquisse, l'étude hydraulique pluviale, et la déclaration préalable serait respectivement fixée, de manière forfaitaire, à 1400.00€ HT, 2100.00€ HT et 300€ HT, selon le taux normal de TVA en vigueur.
- que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant la mission « projet » serait fixée à 1.93 % HT du montant hors taxe de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, selon le taux normal de TVA en vigueur.
- que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant les missions « études d'exécution » et « assistance lors des opérations de réception » serait respectivement fixée à 1.20 % HT et 0.80 % HT du montant hors taxes des travaux réalisés, selon le taux normal de TVA en vigueur.
- que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant le levé topographique, la géolocalisation des réseaux souterrains existants, et la mission de coordination SPS serait respectivement fixée, de manière forfaitaire, à 755.00€ HT, 1100.00€ HT et 900.00€ HT, selon le taux normal de TVA en vigueur.
- qu'une convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties, pour toutes les missions précédemment listées.
- que la signature de la convention vaudrait commande des missions.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Accepte les missions proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

AIRE DE CAMPING-CARS - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN FORET DOMANIALE - AVENANT N°2

Madame le Maire expose que la commune de Saint-Clément-Des-Baleines bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire de la forêt domaniale pour la gestion de l'aire de camping-cars aménagée conclue pour la période du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2021.

Par délibération du 20 Décembre 2021, le conseil municipal avait accepté les termes de l'avenant N°1 prolongeant la convention d'une année, soit jusqu'au 31 Décembre 2022.

Par courrier reçu le 25 Novembre dernier, l'Office National des Forêts a informé la commune que la délivrance d'un nouveau titre d'occupation est soumise à une procédure de publicité et de mise en concurrence en application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 Avril 2017. Cette procédure, s'imposant à l'ONF, permet de garantir transparence et égalité de traitement entre les occupants de la forêt domaniale.

Considérant que la procédure de consultation pour la mise à disposition du bien doit être lancée dans des conditions satisfaisantes tant pour l'ONF que pour la commune et que l'attribution d'une nouvelle convention ne doit pas avoir pour effet de mettre en péril l'activité de la commune, l'Office National des Forêts propose de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 Décembre 2023.

Mme VRIGNAUD demande quand aura lieu la procédure de publicité et de mise en concurrence. Mme le Maire répond que le dossier est suivi de près et que l'ONF nous en informera.

Mr VEGA demande combien ce temps dure la convention. Réponse de Mme le Maire: 9 ans.

Entendu cet exposé, et après délibération, est voté à l'unanimité par le conseil municipal, l'acceptation des termes de l'avenant n°2 prorogeant la convention d'occupation du terrain à usage d'aire de camping-cars conclue avec l'Office National des Forêts pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2023, ci-annexée. Et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférent.

ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES ZC 60 ET ZC 61

Madame le Maire expose au conseil municipal que les parcelles ZC 60 et ZC 61 sont situées chemin du Pas Bertin et que leur acquisition permettrait d'organiser le stationnement existant.

Elle expose que la propriétaire est favorable à leur cession.

Elle propose au conseil municipal d'acquérir ces parcelles au prix de 1.08€/m², prix défini pour les parcelles non constructibles et en secteur sauvegardé, soit au prix total de 1684,80 euros.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. Considérant la volonté de la commune de créer des réserves foncières et compte-tenu des caractéristiques de ces parcelles,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- Autorise Madame le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains cadastrés ZC 60 et ZC 61 au prix total de 1684.80 euros.
- Dit que les crédits nécessaires seront au budget principal de la commune.

ASSOCIATION LES ENDIABLEES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION AU RALLYE DES GAZELLES 2023

- Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention déposée par l'association « Les Endiablées » pour leur participation au Rallye des Gazelles 2023.

L'association « Les Endiablées » a été créée par les deux membres de l'équipage composé de Madame Séverine TROUVE, directrice de camping des Baleines depuis 22 ans et Madame Karine BRENAC.

Elle a pour objet de préparer leur participation l'épreuve sportive tout en apportant un soutien à l'association APIAF dont le but est de s'adresser à toutes les femmes qui traversent des difficultés. A l'APIAF, elles peuvent rencontrer d'autres femmes et des professionnelles qui les aident à répondre à leurs interrogations.

L'APIAF développe son action dans le domaine politique et public pour amener à une prise de conscience collective et individuelle concernant les inégalités et les discriminations faites aux femmes, afin de faire évoluer les lois et les politiques publiques.

- Madame le Maire propose au Conseil municipal de soutenir l'engagement des membres de l'équipage en versant une subvention de fonctionnement à l'association « Les Endiablées ».
- Monsieur TASSIGNY signale que cette demande bien qu'exceptionnelle ne rentre pas dans le cadre des subventions que nous votons, il aimerait reporter ce vote afin de pouvoir recevoir les membres de l'association. De plus le siège social de l'association est à LAGORD, ce n'est donc pas une association locale.
- Monsieur VEGA trouve qu'il y a d'autres moyens, de défendre cette cause, que de partir dans le désert en voiture. Et que ce n'est pas en accord avec ce que nous votons en terme de subvention sur la commune.
- Monsieur JACQUOT intervient et dit que les subventions que nous votons sont données en deux fois (la deuxième moitié sur présentation de justificatifs) et que certaines associations locales ne bénéficient pas de subvention.
- Monsieur PENOT poursuit en interrogeant sur le côté écologique d'un voyage en voiture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 5 voix contre (Mr VEGA, Mr TASSIGNY, Mr JACQUOT, Mme SILHOL et Mme VRIGNAUD), 4 abstentions (Mr CLIQUE, Mr MARTINEAU, Mr PICOT et Mr PENOT) et 6 voix pour, accepte le versement d'une subvention de 300.00 € à l'association « les Endiablées » et dit que les crédits seront ouverts sur le budget 2022.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de la commune et les décisions modificatives afférentes,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement,
 Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2022 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article(Chap)	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros Erreur prévision budgétaire 2022 (oubli d'une échéance)	19 843,90
1641 (16) : Emprunts en euros Remboursement 1 ^{ère} échéance emprunt acquisition maison rue du Figuier	5 616,08
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus Remboursement dépôt de garantie ancien concessionnaire aire de loisirs	2 000,00
2111 (21) : Terrains nus Préemption terrain rue de l'Ecole + acquisition parcelles DANET + solde des frais notariés sur terrain des Roussières	9 300,00
2115 (21) : Terrains bâtis Solde des frais notariés local professionnel des Bretaudes	3 077,31
2132 (21) : Immeubles de rapport Acquisition maison rue du Figuier	220 000,00
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements des construc Complément travaux sanitaires école primaire	1 550,00
2151 (21) : Réseaux de voirie Complément effacement réseaux rue des Doues + solde aménagement allée du Phare EIFFAGE + réfection du carrefour rue du Centre/rue de la Boulangerie + maîtrise d'œuvre rue du Réveil	81 475,74
2152 (21) : Installations de voirie Complément signalétique diverses (panneaux, potelets, ...) + solde aménagement allée du Phare ID VERDE	10 038,29
21534 (21) : Réseaux d'électrification Travaux éclairage neufs rue de la Boulangerie	1 376,34
21534 (21) : Réseaux d'électrification Remplacement 19 horloges vétustes	2 712,46
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques Complément poubelles publiques, bouées chenaux et bouche à incendie rue de la Forêt	6 884,56
2181 (21) : Install.générales,agencement & aménagements divers Complément aménagement maison des saisonniers, commerce place de l'Eglise, sol de l'abri du canot de sauvetage et aménagement maison rue du Figuier	30 000,00
2182 (21) : Matériel de transport Complément véhicule électrique services techniques	980,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles Panneaux et vitrine aire de loisirs, terminal de verbalisation, tondeuse services techniques et complément structure jeux aire de loisirs	7 039,65
21534 (041) : Réseaux d'électrification Opération d'ordre – remplacement 19 horloges vétustes	2 712,46
21534 (041) : Réseaux d'électrification Opération d'ordre – modernisation éclairage public allée du Phare	20 505,25
21534 (041) : Réseaux d'électrification Opération d'ordre – modernisation éclairage public rue du Centre	16 225,34
21534 (041) : Réseaux d'électrification Opération d'ordre – modernisation éclairage public route du Gd Fossé, rue du Phare	102 501,90
Total dépenses :	543 839,28

Recettes	
Article (Chap)	Montant
1321 (13) : Etats et établissements nationaux Bonus écologique reprise véhicule	5 000,00
13251 (13) : GFP de rattachement Solde fonds de concours CDC achat du tableau de scores	1 175,25
1342 (13) : Amendes de Police Subvention au titre du produit des amendes de police – parking du Moulin Rouge	17 550,36
1381 (13) : Etat et établissements nationaux Subvention du CEREMA pour la réfection du muret du sentier côtier	63 712,00
1383 (13) : Départements Subvention du département pour les sanitaires de l'école primaire + la structure jeux à l'aire de loisirs + parking du Moulin Rouge + sol de l'abri du canot de sauvetage	63 256,72
1641 (16) : Emprunts en euros Emprunt réalisé pour l'acquisition de la maison rue du Figuier	250 000,00
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus Dépôt de garantie perçu pour le commerce place de l'Eglise	1 200,00
168758 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – paiement en 5 ans modernisation EP rue du Centre	8 112,67
168758 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – paiement en 5 ans modernisation EP route du Gd Fossé et rue du Phare	51 250,95
13258 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – part du SDEER remplacement 19 horloges vétustes	2 712,46
13258 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – part du SDEER modernisation EP allée du Phare	20 505,25
13258 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – part du SDEER modernisation EP rue du Centre	8 112,67
13258 (041) : Autres groupements Opération d'ordre – part du SDEER modernisation EP route du Gd Fossé et rue du Phare	51 250,95
Total recettes :	543 839,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article(Chap)	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues Dédution en dépenses imprévues (service instructeur CDC)	-5 600,00
6218 (012) : Autres personnel extérieur ASVP prolongation contrat 3 mois + augmentation point d'indice 3.5%	10 000,00
6411 (012) : Personnel titulaire Augmentation point d'indice 3.5 % + heures supplémentaires (absence agent ménage/manifestations nocturnes) + augmentation des cotisations patronales et salariales	55 000,00
6413 (012) : Personnel non titulaire Augmentation du point d'indice 3.5 %	5 000,00
6488 (012) : Autres charges Indemnisation frais de formation recrutement policier municipal par mutation	9 000,00
6531 (65) : Indemnités des élus Augmentation du point d'indice 3.5 % + augmentation des charges	4 000,00
657351 (65) : Subvention versée à la CDC Participation service instructeur : part fixe et part variable en fonction du nombre de demande d'autorisatin d'urbanisme. Pas de crédits pour la part variable 2021 inscrits au BP 2022	5 600,00
6574 (65) : Subvention de fonctionnement aux associations Subvention « Les Endiablées » - Rallye des Gazelles 2023	1 000,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance Erreur prévision budgétaire 2022 (oubli d'une échéance) + remboursement 1 ^{ère} échéance emprunt acquisition maison rue du Figuier	4 450,00
6688 (66) : Autres Frais de cartes bleues (encaissement aire de camping-cars)	250,00
678 (67) : Autres charges exceptionnelles Frais d'imposition sur la succession CHAUVET	740,00
Total dépenses :	89 440,00
Recettes	
Article(Chap)	Montant
6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel Remboursement de l'assurance des arrêts maladie du personnel	21 000,00
6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance Remboursement par l'Etat de la prime « inflation » versée aux agents éligibles	913,00
70323 (70) : Redevance d'occupation du dom.public communal Droits d'occupation du domaine public (travaux, terrasses, bennes)	8 200,00
70632 (70) : A caractère de loisirs Recettes aire de camping-cars	2 400,00
7083 (70) : Locations diverses (autres qu'immeubles) Location local des Bretaudes	2 400,00
74121 (74) : Dotation de solidarité rurale Perception de la dotation de solidarité rurale supérieure à la prévision	21 626,00
74718 (74) : Autres Dotation de l'Etat de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (Natura 2000 et Parc Naturel Marin)	13 326,00
7718 (77) : Autres produits exceptionnels sur op. de gestion Remboursement des assurances sur sinistres	6 300,00
775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations Cession de bornes escamotables, parcelle camping TROUVE, véhicule 106	13 275,00
Total recettes :	89 440,00

Question de Monsieur TASSIGNY concernant l'augmentation du prix de l'électricité, Monsieur PICOT répond que l'augmentation est d'environ 60%. Modification sur le tableau concernant la section de

fonctionnement, la subvention attribuée à l'association « Les Endiablées » n'est que de 300.00 € au lieu de 1000.00 €.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, accepte la décision modificative N°3 du budget principal 2022 tel que présentée.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'EPCI sont entendus.

Après présentation, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes. Pas de vote.

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

L'assemblée délibérante donne son avis sur le rapport et notamment sur :

- Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets
- Les indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets
- Les indicateurs économiques et financiers

Monsieur MARTINEAU soulève un problème de communication sur les Cyclabox dans le document. Manque de clarté quant à savoir qui décide de ce qui va ou non dans les Cyclabox (contrôle de l'état des objets, petite taille du local).

Réponse de Madame le Maire : les gardiens peuvent contrôler, et il y a un turnover des objets assez rapide.

Après la présentation, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 de la communauté de Communes sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Pas de vote.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L2122-23, Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prise dans le cadre des délégations accordées :

Alinéa 5 : Louage des choses :

Date	N° décision	Objet
01/10/2022	LB/2022/OCTOBRE-1	Décision de la location précaire d'un espace de stockage sur le parking du Godinand à la SARL OPS - LA JAVA DES BALEINES <ul style="list-style-type: none">- Location pour la période du 1° Octobre 2022 au 30 Avril 2023- Surface louée 130m²- Loyer pour la période : 2400.00€

INFORMATIONS DU MAIRE

1) Ouverture du Canot de Sauvetage, réflexion sur la pose d'une pierre ou d'un potelet verrouillable juste après le parking (cause classement du site) afin d'éviter que des voitures passent sous l'édifice. A vérifier problème avec le SDIS et la Mufette, ces derniers pourraient passer par l'autre côté du camping.

2) Conseil Communautaire, concernant les logements saisonniers, Madame le Maire ne souhaite pas passer par une convention avec la CDC, mais plutôt par une convention avec l'Etat.

- Intervention de Monsieur TASSIGNY qui stipule que la CDC pourrait très bien retranscrire les droits de mutation, et que ce serait une bonne opportunité. Il défend le travail de la CDC et le fait qu'elle œuvre pour le « collectif ». Il rappelle également qu'il a travaillé sur le sujet au niveau de Saint-Clément-Des-Baleines et ainsi rencontré les professionnels, et entendre leurs besoins.

- Madame VRIGNAUD demande si c'est en projet de voter au conseil municipal cette convention ?

- Monsieur PENOT demande à ce qu'il y ait une réunion, entendu que Mr TASSIGNY représente le Conseil municipal au Conseil communautaire, et qu'il doit donc faire entendre la voie du conseil municipal.

TOUR DE TABLE DES ELUS

Madame PLAIRE :

Les illuminations de Noël sont en cours d'installation.

Le repas des aînés est le 17 Décembre.

Monsieur PICOT :

Après le C.R. envoyé par mail, il rappelle quand même :

La rénovation de la maison rue du figuier ne fera pas l'objet d'appel d'offre pour les marchés si le montant des travaux est en dessous de 100 000.00€.

Les travaux du Moulin Rouge sont en pause dû au mauvais temps, les plantations sont en cours. Fin des travaux au maximum fin Juin 2023, en effet il faut que la pousse de l'herbe se fasse et il faudra ensuite au moins 3 ou 4 tontes afin que l'herbe soit suffisamment résistante pour subir le passage des voitures.

Les plantations rue du Centre sont terminées.

Les travaux au carrefour rue du Centre / rue de la Boulangerie / rue de la Mairie auront lieu au mois de Janvier. La circulation y sera modifiée.

Les travaux Rue de Réveil sont reportés en septembre 2023 également dû aux intempéries et à la hauteur de la nappe phréatique.

Les travaux sur les réseaux au niveau des Caloties sont terminés, les travaux d'aménagement menés par le département débuteront en Février 2023.

La deuxième phase du plan de modernisation de l'éclairage public est repoussée en 2023.

Mr PENOT :

Les travaux du Canot de Sauvetage étant terminés, il sera ouvert ce mercredi 30 Novembre.

Résultat du piégeage mit en place par l'A.E.M.A. : 160 ragondins, aucune écrevisse de Louisiane sur Saint-Clément-des-Baleines.

L'Automne des Baleines : Remerciement à toutes les associations qui se sont investies, particulièrement à L'Abel Oyat. Un grand merci également à Mr MASSE Daniel (jury du concours de tarte) et à Mr ROQUE Hervé (Animation du quizz patrimoine). Cette animation a drainé environ 300 personnes, ce fut un bel événement plein d'enthousiasme et de bonnes volontés. Seul bémol, l'association L'Abel Oyat se voit facturée de 100€ de frais de ménage alors que la Mairie est co-organisatrice, et que c'est une animation gratuite par et pour les villageois.

Monsieur TASSIGNY :

Réelle inquiétude de Villageois quant à la dernière dégradation du trait de côte au niveau de Zanuck et de la Conche des Baleines. Est-il possible de mieux signaler l'interdiction de monter sur les dunes ?

Madame VRIGNAUD :

Interpelle sur les travaux des Salorges et l'impossibilité pour les personnes de prendre le bus à cet arrêt et ne pouvant se rendre au pôle bus.

En réponse : il est possible à ces personnes de faire appel au T.A.D. (Transport A la Demande) pour se faire transporter gratuitement selon ses besoins.

Interpelle également sur le fait que les toilettes publiques au niveau du pôle bus sont fermés du 15 octobre au 1er Avril. Madame le Maire rappelle que c'est la convention signée avec le département qui est ainsi faite. A voir une négociation avec le département pour ouvrir les toilettes plus longtemps.

Au sujet de la commission municipale d'urbanisme, Mr CLIQUE se retirant de cette commission, il conviendrait de rajouter un membre. Madame le Maire demande donc s'il y a des volontaires qu'ils se fassent connaître, et l'intégration ou le vote s'il y a plusieurs volontaires se ferait au prochain Conseil Municipal.

Concernant le décalage des Conseils municipaux du lundi au jeudi aura lieu quand ? Réponse : dès début 2023.

Déplore le manque de préparatoire ou de réunion.

Madame SILHOL : rappel du feu d'artifice le 31/12 avec un pot offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05

Le secrétaire de séance,

Le Maire,